



## RICINUS COMMUNIS

**Nom commun :** Ricin commun

**Catégorie :** FLORE

**Famille :** *Euphorbiaceae*

**Milieu :** Berges des cours d'eau, zones humides

**Origine géographique :** Afrique tropicale

**Nom anglais :** Castor-oil plant

**Auteur :** Linné, 1753

**Introduction en France :** métropole et outre-mer

### MODALITÉS DE GESTION

Les jeunes plants peuvent être arrachés manuellement. Les plantes plus grosses doivent être coupées et des herbicides doivent être appliquées sur les souches pour obtenir des résultats (GISD, 2016, CABI, 2015), mais cette pratique est interdite en milieux aquatique.

### MODALITÉS D'INTRODUCTION EN FRANCE ET IMPACTS DOCUMENTÉS

Le Ricin a été introduit pour l'utilisation de son huile en Égypte il y a plus de 6000 ans. Il a ensuite été introduit dans les différentes régions méditerranéennes, et plus tard aux États-Unis (1760) et dans les Antilles (1822 en Martinique) (CABI, 2015). En métropole, la date de première mention remonte au XVIème siècle, dans le département du Var ([SIFLore](#)).

La formation de populations denses de Ricin peut exclure les espèces végétales autochtones, surtout dans les milieux rivulaires et les zones humides (CABI, 2015 ; GISD, 2016). En Afrique du Sud l'espèce pose des problèmes dans les savanes, les habitats rivulaires et les zones humides (CABI, 2015). Les graines de Ricin, si elles sont mâchées, sont toxiques pour les chevaux et les humains (GISD, 2016).

**[!!]** Cette espèce peut engendrer des impacts pour la santé humaine.

Pour plus d'informations, consultez la page dédiée de l'*Observatoire des espèces à enjeux pour la santé humaine* : <https://plantes-risque.info/plantes/ricin/>

### Répartitions :

[En France](#)

[Dans le monde](#)

### Contributions :

**Date de rédaction :** 30/06/2016, version 1

## PRODUCT DESCRIPTION

Pas de retour d'expérience de gestion disponible actuellement. [Tela Botanica](#)

[Plantes-risque.info](#)

[INPN](#)

[GISD](#)

[CABI](#)

Espèce inscrite sur la [liste des organismes nuisibles dont l'introduction est interdite en Nouvelle-Calédonie : Article 1](#)

Espèce inscrite sur [l'Arrêté du 4 septembre 2020 relatif à l'information préalable devant être délivrée aux acquéreurs de végétaux susceptibles de porter atteinte à la santé humaine](#)

## CITATION

GT IBMA. 2016. *Ricinus communis*. Base d'information sur les invasions biologiques en milieux aquatiques. Groupe de travail national Invasions biologiques en milieux aquatiques. UICN France et Onema.

